

L'Éducation nationale : en parler sérieusement !



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



En annonçant à Marseille le lancement d'une expérimentation permettant le recrutement des professeurs des écoles par les directeurs, E. Macron, candidat à sa propre succession et déjà en campagne, a dévoilé son programme pour l'école : dérégulation, remise en cause du statut ouvrant la voie à l'arbitraire et à l'opacité. Dans la foulée, d'autres lancent leur candidature en annonçant leur intention de doubler le salaire des enseignant.es. Immédiatement, le débat politique s'est enflammé autour de cette proposition, JM Blanquer allant jusqu'à dénoncer la « Foire du Trône de la démagogie », notion qu'il maîtrise parfaitement.

Après un quinquennat de fausses promesses autour de la revalorisation « historique » des enseignant.es (les autres personnels sont systématiquement ignorés), la question des salaires dans l'Éducation nationale reste pleine et entière ! Déclassement salarial, crise du recrutement, tout montre l'urgence de la situation. Mais cette question ne peut être traitée avec légèreté : il faut des chiffres, des perspectives, une analyse des implications de ces mesures pour tous les personnels. Pour le SNES-FSU, une chose est sûre : la revalorisation doit s'appliquer à tous les personnels et sans contreparties.

Le SNES-FSU portera la parole des personnels dans la campagne électorale en interpellant les candidats sur leurs projets pour l'Éducation nationale et ses personnels. Salaires, moyens, métiers en collège, en lycée, avenir des Psy-ÉN, rétablissement du paritarisme. Le SNES-FSU sera au rendez-vous pour que toutes les questions qui sont au cœur du quotidien des personnels soient, enfin, traitées sérieusement.

L'action syndicale, c'est aussi être avec les personnels, dans les mobilisations. Après le 23 septembre dans l'Éducation nationale, de nouvelles dates sont dans le calendrier des luttes : le 5 octobre, avec les salariés du privé pour les salaires, les retraites et l'emploi public, le 19 octobre pour les AESH. Le SNES-FSU organise aussi, dans les établissements, les actions indispensables pour faire respecter nos métiers, à l'image de ce qui se joue pour mettre en échec le projet local d'évaluation, dernier avatar du bac Blanquer, qui menace notre liberté pédagogique. Agir résolument pour les droits des personnels et l'avenir du système éducatif : voilà le programme du SNES-FSU !

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye,
Philippe Leyrat, secrétaires académiques adjoints



CLERMONT-FD CDIS

P4

Bulletin n° 193

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : Edito

Page 2 : un été actif au SNES-FSU Clermont

Page 3 : rentrée 2021

Page 4 : carrières, métiers, salaires

Page 5 : l'actu des catégories

Page 6 : le SNES dans l'académie, syndicalisation

Un été actif au SNES-FSU Clermont



Une rentrée déjà bien dense :

- Du 23 août au 10 septembre :

Bilatérale au rectorat pour défendre les recours mutations, réunion spéciale stagiaires avant la rentrée, réunion de rentrée au SNES-FSU national, accueil des stagiaires à l'INSPE, reprise des permanences dans nos locaux, message aux collègues promu à la Classe exceptionnelle, aux côtés des collègues du collège de Puy-Guillaume reçu à la DSDEN 63, pré-rentrée dans les établissements le 1^{er} septembre, interview France 3, inter-syndicale pour préparer la grève du 23-09, bureau national au SNES-FSU national, CDEN 63 en visio, présence à l'INSPE aux côtés des stagiaires, réunion interprofessionnelle pour préparer la grève du 5-10....

- Du 13 au 25 septembre :

Aux cotés des personnels du collège Molière de Beaumont, en grève le 14-09 pour exiger notamment des moyens humains supplémentaires, dénoncer la charge de travail grandissante pour l'ensemble des personnels, et les conditions de travail en raison de locaux exigus. Le SNES-FSU Clermont est intervenu auprès de l'Inspection académique pour qu'une délégation des personnels soit reçue en urgence par le DASEN du Puy-de-Dôme. Présence à l'INSPE le 16-09 pour distribuer le guide SNES du stagiaire. Réunion de la CA (commission administrative) académique du SNES, vendredi 17-09, composée de militant.es des 4 départements de l'académie pour préparer la grève du 23-09, Conseil national du SNES les 21 et 22-09, dans la rue le 23-09, etc.

Collège de Beaumont : l'administration lâche du lest

Les collègues de Beaumont accompagnés en audience par le SNES ont obtenu à effet immédiat 8 h de service d'AED et l'engagement ferme du rectorat d'implantation d'un poste de principal adjoint à la rentrée 2022. Sur la question du bâtimentaire, le rectorat renvoie au Conseil départemental.

D'une année scolaire à l'autre : le SNES-FSU toujours aux côtés des personnels !

Les militantes et militants de la section académique ont continué d'informer et de conseiller les collègues pendant les vacances d'été, en particulier les TZR, contractuels et stagiaires.

Fin juin, les résultats des mutations ont été publiés. Les suppressions de postes réduisent chaque année les possibilités de mouvement. Ainsi, dans de nombreuses disciplines comme en mathématiques, les barres ont littéralement explosé. Si par la pression du SNES-FSU, l'académie de Clermont a publié des barres plus nombreuses, la suppression des CAPA empêche toute transparence. C'est pourquoi, **le SNES-FSU a appelé les demandeurs non satisfaits à formuler des recours ou des demandes de révisions d'affectation.** Les TZR ont été affectés pour citer le rectorat au « fil de l'eau » jusqu'au 20 juillet, difficile alors de contacter les établissements et les services. Il en a été de même pour les affectations des stagiaires et des non-titulaires. En informant les personnels des démarches possibles, en les aidant dans la formulation des requêtes auprès des services, en intervenant au rectorat, **les militant.es du SNES sont resté.es disponibles pendant la période estivale** pour que personne ne reste esseulé. Si, toutes les situations n'ont pu être revues, plusieurs ont été améliorées. En effet, des stagiaires ont pu être mis en contact avec leur tuteur, des affectations provisoires ont été proposées suite à des mutations aux résultats difficiles, deux affecta-

tions définitives ont été prononcées grâce aux recours de l'intra, des services de TZR et de contractuel.les ont été modifiés les rendant moins lourds.

Pour les opérations de carrière, l'opacité s'installe également : les listes de promotions sont désormais publiées tardivement (en septembre 2021 pour certaines !), les barres ne sont plus connues, les informations parcellaires ne parviennent pas toujours aux personnels concernés. Là encore, pour les rendez-vous de carrière, la hors-classe, la classe exceptionnelle, etc. **le SNES-FSU a renseigné et accompagné au mieux ses syndiqué.es et plus largement la profession.** En vérifiant les listes, en informant individuellement et en intervenant auprès des services, les militant.es ont travaillé à garantir l'équité.

Le SNES-FSU continue de demander le retour au paritarisme d'avant la loi dite de « Transformation de la Fonction publique » d'août 2019. Au quotidien il met tout en œuvre pour être au plus près des demandes et des attentes des personnels, son expertise est reconnue. Les avancées que nous arrivons à obtenir nous encouragent à poursuivre nos efforts. Nos militantes et nos militants, toutes et tous en exercice dans des établissements scolaires, seront à nouveau disponibles et à vos côtés tout au long de l'année scolaire qui débute. **Venez vers nous, adhérez, réadhérez, faites adhérer, c'est notre force collective qui permettra de plus grandes avancées !**

Marc Bellaigue, Fabien Claveau

Nos stages syndicaux 2021-2022

Le SNES Clermont organise une série de stages de formation syndicale ouverts à tous les personnels de l'académie. Ces stages permettent à chacun.e d'être **informé.e sur les politiques éducatives, l'actualité, ses droits, afin de pouvoir agir efficacement dans son établissement, de répondre aux injonctions hiérarchiques abusives, de construire des ripostes collectives, de rencontrer d'autres collègues, de débattre sans regard hiérarchique.** Chaque enseignant, syndiqué ou non, dispose de **12 jours par an** pour congés de formation syndicale. Inscrivez-vous !

Comment participer ?

1. Si vous travaillez dans votre établissement le jour du stage, remettre au chef d'établissement, **au moins un mois avant la date du stage**, une demande d'autorisation d'absence de droit au Recteur.

2. **S'inscrire au stage** auprès de la section académique du SNES-FSU.

- Mercredi 29 septembre : réunion **non-titulaires.**

- Jeudi 21 octobre : stage « **CPE** »

- Mardi 16 Novembre : stage « **Entrer dans le métier - Carrières - Mutations** » (réservé aux fonctionnaires stagiaires).

- Mardi 30 novembre : stage « **Agir dans son établissement, connaître ses droits** ».

- Jeudi 9 décembre : stage « **TZR** ».

- Mardi 14 décembre : stage « **laïcité** » (matin) et « **politiques scolaires** » (après-midi).

- Janvier 2022 : stage « **Langues vivantes** ».

- Février-Mars 2022 : stage « **Carrières - rémunération** ».

Ces stages seront animés par des **militantes et militants de la section académique** et pour certains d'entre eux par des **responsables nationaux** du SNES-FSU.

Les lieux seront communiqués ultérieurement aux inscrit.es.

Plus d'infos, sur le site académique, rubrique « stages syndicaux ».

Claire Chartrain Lacombe - Murielle Veisz

Rentrée 2021 : ministre béat, personnels sous pression

Dernière rentrée du quinquennat ?

Au-delà des questions de fond, la méthode Blanquer laissera des traces : **entre autosatisfaction, mépris envers la profession, passage en force et mensonges**, les personnels abordent cette rentrée entre colère et amertume et le sentiment, qu'une fois de plus, ce sont eux qui vont faire tenir le service public d'éducation, seuls, au milieu des **discours contradictoires** du ministre. Sur le plan sanitaire, toujours autant de flou demeure et de questions restant sans réponse : la gestion de la crise est renvoyée au local. Une situation qui illustre parfaitement le **déni ministériel**, entre **communication provocatrice** et mesures en total décalage avec la réalité.

E. Macron, en annonçant lors de son déplacement à Marseille une expérimentation du recrutement **des enseignants par les directeurs d'école**, qui « pourrait être généralisée », et la création de micro collèges et micro lycées, dénigrant au passage les agents du service public en pointant l'absentéisme et les grèves des personnels, a dévoilé sans retenue sa véritable intention, à savoir **dynamiser le statut de la Fonction publique et les statuts particuliers**. Le SNES exige l'abandon de ce projet. Il s'opposera à toute expérimentation mettant en danger les statuts.

- **Conditions de rentrée dégradées** : la rentrée 2021 est marquée par un manque conséquent de moyens humains dans les établissements scolaires : **élèves sans enseignant** depuis la rentrée, **classes toujours plus chargées** atteignant entre 28 et 30 élèves en collège, entre 35 et 37 élèves en lycée, **services partagés** en forte hausse sur deux, trois établissements voire plus (à titre d'exemple, 14 services partagés sur 52 professeurs dans un collège de la banlieue clermontoise, répartis sur 13 établissements différents), manque de CPE, de PsyEN, de TZR, d'AED, d'AESH, d'infirmiers, de médecins

Baccalauréat : JM Blanquer achève le diplôme national du bac.

JM Blanquer aura donc réussi en 3 ans à faire exploser l'organisation du lycée et du bac, enterrant le diplôme national en généralisant le contrôle continu qui fait du lycée d'origine un élément discriminant essentiel pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Chaque lycée est désormais censé définir le cadre et la nature de l'évaluation pour le contrôle continu. 40 % du baccalauréat repose sur des normes et pratiques purement locales. Dans ces conditions, le diplôme aura inévitablement une valeur à hauteur de la réputation des lycées, car même injustifiées, cette dernière a des conséquences réelles. Alors que l'expérience actuelle des péréquations des notes de contrôle continu lors des jurys de bac sessions 2020 et 2021, confine à l'absurdité, les textes prévoient le même type de procédure pour cette dernière version du bac Blanquer, désormais diplôme « à valeur locale ».

On pourrait se satisfaire de la disparition des « épreuves communes », tant ces épreuves pèsent sur l'organisation des apprentissages, considérant que la pression de l'évaluation diminue. En réalité, ces « ajustements »

la généralisent et l'alourdissent. Entre le « guide de l'évaluation » et les prescriptions locales, les enseignants risquent de ployer encore davantage sous les injonctions aux bonnes pratiques évaluatives et verront l'exercice de leur métier contraint par les pressions directes de la hiérarchie, des familles et des élèves. L'évaluation devient un outil de management.

Changements de coefficients, distinction dans les disciplines prises ou non en compte dans le contrôle continu... Le bac Blanquer est plus que jamais une usine à gaz. Il instaure un mécanisme d'évaluation à géométrie variable entre les enseignements légitimés par les seules épreuves nationales et tous les autres. Ces annonces ne répondent en rien aux désordres que cette réforme engendre. Les épreuves de spécialité arrivent en mars, bien trop tôt, mettant une pression intenable sur les programmes, même officiellement limités, et sur les apprentissages méthodologiques. Le grand oral est confus, flou, mal organisé, avec des attentes incompréhensibles. **Le SNES-FSU demande la remise à plat totale de l'architecture du lycée et le retour à des épreuves de bac terminales, nationales et anonymes.**

Patrick Lebrun, Abdoul Faye

scolaires, d'agents administratifs.... **Le SNES-FSU continue de revendiquer la réduction des effectifs par classe, le financement de demi-groupes et des enseignements complémentaires ainsi qu'un aménagement des programmes** pour mieux revenir sur des connaissances mal maîtrisées depuis deux ans.

- **Salaires** : Les annonces de septembre 2021 confirment que la revalorisation promise par JM Blanquer est très **loin de prendre la mesure du déclassé salarial** subi par nos professions. 42% des personnels en sont exclus. En outre, pas de dégel du point d'indice, prime d'attractivité qui ne répond pas aux enjeux de revalorisation, pressions pour imposer des HS y compris aux agents à temps partiel, nouvelle grille pour les AESH insuffisante et rien pour les vies scolaires. **Le SNES-FSU continue de revendiquer une vraie revalorisation sans contrepartie pour tous les personnels.**

- **Collège - lycées - CIO** : JM Blanquer continue d'imposer des réformes entraînant une **dénaturation profonde** de nos métiers : aucun aménagement des programmes en collège mais des dispositifs en nombre (Ev@lang, Pix, évaluations de 6e, devoirs faits, etc.), **baccalauréat en contrôle continu qui érige l'inégalité de traitement en principe et soumet les enseignants à des pressions locales**, projet local d'évaluation (PLE) qui menace notre liberté pédagogique (voir ci-dessous), épreuves de rattrapage du BTS, Parcoursup, poursuite du démantèlement du service public d'orientation (externalisation vers les Régions ou le privé). Après la grève du 23, **le SNES-FSU appelle les collègues à tenir des HIS afin de discuter collectivement des modalités d'action et à se mobiliser une nouvelle fois le 5 octobre prochain.**

Fabien Claveau, Philippe Leyrat



Projet local d'évaluation (PLE)

Après avoir supprimé les épreuves nationales du bac, le ministère veut maintenant **cadre dans les lycées le contrôle continu avec un « projet local d'évaluation »** pour « **conforter l'égalité de traitement des élèves** » et « **harmoniser les pratiques d'évaluation** ». Nouvelle **usine à gaz et redoutable carcan** pour nos métiers qui risque de donner lieu à des **pressions sur les collègues** et à une **remise en cause de leur liberté pédagogique**, le SNES-FSU appelle à ne rien se laisser imposer, tel que rappelé dans son **guide spécifique** : veiller à rester le plus possible dans les généralités, sans quantifier quoi que ce soit, et en s'appuyant sur ce qui se fait déjà dans le lycée, s'en tenir à un rappel de grands principes communs à toutes les disciplines, refuser toute modification du Règlement intérieur et l'intégration au projet d'établissement, etc. **Le SNES-FSU demande l'abrogation du PLE et appelle les collègues à tenir des HIS afin de discuter collectivement des modalités d'action.**

Rendez-vous de carrière 2020-2021 : contester l'avis final

Après l'envoi des bilans des rendez-vous de carrière en juin 2021 et l'ajout éventuel d'observations, la dernière étape des « Rendez-vous de carrière » 2020-2021 débute avec la réception de la **notification de l'avis final** en septembre 2021 via l'application SIAE.

Les avis proposés par l'évaluateur statutaire final, ministre pour les agrégés et recteurs pour les certifiés, CPE et PsyEN, ne sont pas « contingentés », c'est à dire que leur volume n'est pas limité par un quota. **La date de connaissance de cette proposition détermine celle des délais de recours possible.**

Une nouvelle fois cette année, de nombreux collègues découvrent des incohérences. Des positionnements majoritaires dans la grille « excellent » ou « très satisfaisant » en lien avec des appréciations positives voire élogieuses attribuent un avis final de l'évaluateur inférieur à ce que la logique devrait produire. Vous êtes nombreux à nous faire part de votre incompréhension. **Au-delà, c'est bien un sentiment de mépris voire d'humiliation que l'administration crée dans la profession.**

Cet état de fait n'est pas acceptable, le SNES-FSU vous invite plus que jamais à utiliser la procédure du recours. Fort de l'expérience de ses commissaires paritaires, attaché à la défense individuelle des collègues dans un cadre collectif équitable, le SNES-FSU est à vos côtés pour

vous accompagner dans cette démarche et lors de la CAPA de contestation chaque dossier suivi sera défendu. **Le premier recours est à produire dans les 30 jours suivant la notification.**

Le SNES-FSU Clermont met à votre disposition, sur son site, un **modèle de courrier** de contestation ainsi qu'un **calendrier des étapes** à suivre pour vous accompagner dans vos démarches.

A qui adresser mon recours ?

- Pour les agrégés :

Exclusivement par voie électronique sous couvert du chef d'établissement à l'adresse fonctionnelle recoursappreciationagreges2020@education.gouv.fr

- Pour les certifiés, CPE et Psy-EN :

Exclusivement par voie électronique sous couvert du chef d'établissement à l'adresse fonctionnelle ce.dpe@ac-clermont.fr

N'oubliez pas d'adresser un **double de votre courrier** à la section académique du SNES-FSU

Etre suivi par le SNES-FSU

N'hésitez pas à **prendre contact** avec la section académique du SNES-FSU pour toute question et à chaque étape. **Transmettez-nous une copie de chaque courrier de contestation** afin que nous puissions vous accompagner efficacement notamment pour les dates et délais. **Joignez également l'ensemble de votre compte-rendu** (grille des 11 items, appréciations littérales et avis final).

M. Bellaigue, C. Chartrain Lacombe

Salaires : toujours loin du compte !

Les annonces de septembre 2021 confirment que la revalorisation promise par Jean-Michel Blanquer n'a rien d'historique ! Le gouvernement refuse toujours de revenir sur le gel de la valeur du point d'indice.

Pour mémoire, la première tranche concernait 31% des personnels. **69% d'entre eux n'étaient donc pas concernés.**

Les annonces sur la deuxième tranche ont les mêmes défauts : artifices de communication et sommes insuffisantes. **42% des personnels en sont donc toujours exclus.** Et les sommes annoncées sont loin de couvrir le déclassé salarial de nos professions.

Plus d'infos sur notre site académique, rubrique « métiers, statuts, rémunération ».

Entrée dans le métier :

La baisse du nombre de stagiaires dans notre académie à la rentrée 2021 est plus qu'inquiétante. Sur les 120 stagiaires annoncés en juillet par le rectorat, il en reste 95. De plus, le recrutement des étudiants contractuels alternants est un fiasco. Sur les 71 attendus, le rectorat n'est parvenu à en recruter que 45, preuve que les conditions d'exercice et de rémunération de ces étudiants ne sont pas une réponse à la crise du recrutement qui s'amplifie : 6 h d'enseignement hebdomadaire en pleine responsabilité pour 865 euros brut en devant valider son master et préparer le concours. **Le SNES-FSU Clermont mobilise ses militant.es pour être aux côtés de ces jeunes collègues tout au long de l'année, que ce soit à l'INSPE ou dans les établissements.**

Delphine Bertrand

Classe exceptionnelle - campagne 2021

Les résultats des promotions à la classe exceptionnelle des certifiés, CPE et PsyEN pour la campagne 2021 ont finalement été publiés sur le site du rectorat mardi 24 août et, pour les agrégés, sur le site du ministère lundi 6 septembre.

Ces résultats devaient initialement être publiés le 30 juin, en même temps que ceux de la hors-classe. Fin juin, le ministère avait annoncé que les résultats de la classe exceptionnelle seraient publiés en septembre du fait d'une évolution tardive des textes réglementaires suite à un recours juridique portant sur une campagne antérieure.

Cependant, comme pour la hors classe, **le ministère n'est pas en mesure de tenir les délais que lui-même se donne. Le ministère se sent moins tenu par un calendrier avec la fin de la réunion des commissions administratives paritaires (CAP)** dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique pour ce qui relève de l'avancement des carrières des collègues. **La profession appréciera ; elle peut toujours compter sur le SNES-FSU pour l'informer et la défendre.**

Retrouvez **nos infos ainsi que nos conseils, le barème, les modalités d'accès** sur notre site académique et les effets en termes de **reclassement**, dans la rubrique « carrières ».

Le SNES-FSU agit **pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre**, afin que chacun puisse en bénéficier avant le départ en retraite, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe.

Il revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de **faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous.** Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi : **c'est une condition impérative pour une réelle revalorisation de la fin de carrière.** Pour cela, il faut revoir les modalités et la structure de promotion !

Pour tout comprendre sur l'accès à la classe exceptionnelle, inscrivez-vous à notre **stage « carrières, rémunérations »** qui aura lieu en février-mars, consultez notre site internet !

Fabien Claveau - Claire Chartrain-Lacombe

TZR :

Cette rentrée a entraîné une nouvelle dégradation de la situation des TZR. Après le manque de postes disponibles et l'inflation des barres pour les mutations qui bloquent le mouvement, les affectations des TZR ont été faites très tardivement par le rectorat. Les services partagés explosent, l'éloignement s'amplifie. Le SNES-FSU est intervenu sur différentes situations individuelles auprès des services, certaines ont pu être améliorées. Le SNES-FSU refuse l'isolement dans lequel l'administration, par sa gestion managériale des personnels, veut placer les TZR. C'est pourquoi après avoir tenu une réunion de rentrée dans nos locaux de la Maison du Peuple en septembre, la section académique organisera un stage TZR sur Clermont-Ferrand le jeudi 9 décembre afin d'exposer les droits et obligations des TZR et d'échanger collectivement.

Marc Bellaigue

PsyEN :

Cette rentrée scolaire est à nouveau marquée par le manque de recrutement de PsyEN et donc par des postes restés vacants. Les CIO ont de plus en plus de difficultés à recruter des Psychologues contractuels pour occuper ces postes et pour les remplacements, en cas de maladie, de détachement ou de temps partiel. Les conditions de travail dans l'Éducation Nationale ne font pas rêver les sortants de Master 2 de Psychologie, surtout à l'heure où les besoins en psychologues sont en pleine augmentation également dans le privé ! Par ailleurs, cette rentrée s'est faite avec surprise sous obligation vaccinale pour les PsyEN, sans aucune concertation alors qu'en juillet le cabinet du Ministre avait précisé lors d'une rencontre que les PsyEN ne seraient pas concernés ! Le 8 septembre, les organisations syndicales représentant les personnels soumis à l'obligation vaccinale dans l'EN (médecins, infirmier-e-s,

PsyEN, etc.) étaient réunies à la DGRH pour aborder les modalités de mise en œuvre de l'obligation vaccinale. Les PsyEN doivent présenter avant le 15 octobre prochain à la DRH un schéma vaccinal complet. Le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU ont contesté cette obligation qui risque d'entraîner une aggravation des conditions de travail et une dégradation du service rendu au public et dénoncé le manque de dialogue social. Le SNES-FSU a toujours souligné la nécessité de tout faire, notamment par la vaccination et plus globalement par des protocoles sanitaires rigoureux, pour protéger la population de l'épidémie. A contrario, **il s'oppose au principe de suspension sans rémunération qui place les agents soumis à cette obligation dans une situation inédite et plus généralement contre toute sanction. Il défendra les personnels victimes de ces mesures.**

Katia Bonnemoy

Non-titulaires :

La Loi de « Transformation de la FP » renforce l'opacité dans la gestion des non-titulaires. La suppression du GT de juillet fait que les interrogations des collègues sur leur affectation restent sans réponse. Nonobstant, le SNES a été durant cet été et est encore aux côtés des collègues dont les affectations sont problématiques, certaines situations ont ainsi pu être améliorées. De plus, les réformes Blanquer et le dispositif de « contractuels alternants » ont non seulement réduit le nombre de postes mais ils ont aussi éclaté les blocs de services. Par conséquent, les conditions de travail vont de mal en pis avec une multiplication des services partagés sur trois ou quatre établissements ou une absence de poste pour les collègues en CDD. **Le SNES-FSU Clermont organise une réunion « spécial non-titulaire » le 29 septembre** pour faire le point sur la rentrée des non-titulaires, les informer sur leurs droits et les accompagner individuellement.

Abdoul Faye

GRETA :

Depuis son installation en date du 17 mars 2021, le Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes (CCRAFCA) poursuit sa démarche de fusion des GRETA à grande échelle. Derrière son objectif clair de faire de l'économie d'échelle, le CCRAFCA justifie la fusion de tous les GRETA de l'académie de Clermont en un seul par un renforcement de son assise financière et sa viabilité. **Le SNES-FSU s'oppose aux orientations du CCRAFCA et ses projets de fusion ou création qui vont engendrer des pertes d'emplois et des risques psycho-sociaux liés aux conditions de travail.**

Plus d'infos sur notre site académique, rubrique « catégories ».

Catherine Ehrard

AESH :

Le ministère a concédé pendant l'été une avancée en instaurant une nouvelle grille indiciaire à avancement automatique, applicable au 1er septembre 2021, mais la perspective de progression de salaire sur 30 ans de carrière pour des contrats à 62% n'est que d'environ 290 € bruts mensuels. L'ensemble du dispositif est bien en deçà des attentes de la profession et des revendications des AESH, très loin de la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B. Le temps de travail incomplet demeure la norme. Les AESH n'ont toujours pas les primes REP et REP+, ont été les oubliés de la prime Covid et de la prime d'équipement informatique... Quant à la mise en place des PIAL, il s'agit davantage d'optimiser la gestion des ressources humaines que sont les AESH, que de stabiliser les accompagnements des élèves : accompagnements de plus en plus mutualisés, nombre d'heures d'accompagnement par élève réduit, modifications d'emploi du temps et/ou d'affectations des AESH en cours d'année. Il est urgent d'augmenter les rémunérations des AESH sur toute la carrière, de garantir la possibilité de contrats à temps complets pour vivre dignement, d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens.

Le SNES-FSU avec l'intersyndicale appelle à la grève le 19 octobre.

Isabelle Dyduch

Le SNES-FSU dans l'académie

Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Section académique du SNES-FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Site : <https://clermont.snes.edu> Contact : s3cle@snes.edu
Réseaux sociaux : [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Secrétaires académiques : F. CLAVEAU - M. BELLAIGUE

Secrétaires adjoints : C. CHARTRAIN LACOMBE - A. FAYE - P. LEYRAT

Trésoriers académiques : M. FLORIOT - X. GOURC

CATÉGORIES - CARRIÈRES - MUTATIONS

- **Mutations / Carrières** : M. BELLAIGUE, D. BERTRAND, C. LACOMBE
- **CPE** : P. LEYRAT
- **PSY-EN** : K. BONNEMOY
- **TZR** : M. BELLAIGUE
- **Stagiaires** : D. BERTRAND, C. CHARTRAIN LACOMBE, F. CLAVEAU
- **Professeurs documentalistes** : L. GOURC
- **Non-titulaires** : A. FAYE, P. BATUT
- **GRETA** : C. EHRARD
- **AESH / AED** : I. DYDUCH, F. CLAVEAU

NOS MÉTIERS

- **Lycées** : P. LEBRUN, X. GOURC, P. LEYRAT
- **Collèges** : C. CHARTRAIN LACOMBE, M. VEISZ
- **Commission académique des LV** : F. CLAVEAU, A. FAYE
- **ASH, inclusion scolaire** : I. DYDUCH, X. GOURC
- **Retraités** : M. FILLIAS, M. NOUHEN, M. JACQUOT

Les sections départementales (S2)

S2 ALLIER

42 rue du progrès 03000 Moulins
Téléphone : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr
Site départemental : snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu

COMITÉS TECHNIQUES

- **CT académique (CTA)** : P. LEBRUN, F. CLAVEAU

COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL

- **CHSCT académique (CHSCTA)** : M. BELLAIGUE, F. CLAVEAU

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?



Pour connaître
mes droits
et les faire respecter

snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

FSU
ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé, conseillé et défendu** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2021-2022.html>



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux
informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

